

Agde, le 21 mars 2022

**COMITE DE QUARTIER « GRAU D'AGDE »  
Réunion du 30 Mars 2022**

**G 09/05/21 et G04/ 10/21 - Chemin de la Fenouillède :**

Pose le problème de l'occupation illicite du domaine public et demande de contrôle par la police de l'environnement et la police municipale (stationnement anarchique et abusif et dépôts sauvages). La réponse est d'ordre général pour le traitement des encombrants, mais aucune mesure concrète pour résoudre le problème posé.

Chemin de la Fenouillède  
Occupation du domaine public



Réponse :

Cette parcelle appartient à l'état, et une personne a déjà fait l'objet d'une verbalisation.

La police de l'environnement va traiter la demande d'occupation illicite, les propriétaires des véhicules en stationnement sur cette parcelle seront contactés.

Concernant les dépôts d'encombrants, la brigade environnement doit authentifier le dépôt afin de trouver le propriétaire. Le dépôt est marqué, entouré de rubalise, puis enlevé par les services de la ville.

**NVG01/09/21 - Aire pour les campings Cars :**

Cette demande suggérait l'utilisation du terrain près de Notre-Dame et l'autre près de la Criée pour créer une aire Camping-cars pour répondre au besoin croissant des touristes équipés de ce type de véhicules. La réponse négative est certes justifiée mais le Comité insiste pour qu'une solution soit trouvée pour répondre à ce besoin.

Réponse :

Cette zone (parcelle près de Notre Dame) a été proposée par les services à l'approbation des services de l'état pour augmenter la capacité d'accueil des camping-cars, la réglementation des zones « accueil sommeil » en zone rouge ne le permet pas.

Le terrain de la Criée appartient au Département et fait l'objet d'un projet d'une extension de la criée, et à ce jour, la ville ne dispose pas de parcelle susceptible de pouvoir accueillir ce type d'équipement.

**G05/09/21 - Impasse Paul Gaillard :**

Les travaux d'adduction d'eau ont été interrompus et devaient être finalisés début 2022 :

Réponse :

Les travaux d'adduction d'eau interrompus par une des propriétaires seront finalisés deuxième semestre 2022. Nous disposons depuis peu de son accord.

. Les travaux d'éclairage sont en attente de l'élargissement, mais entretemps, les habitants du fond de l'impasse Paul Gaillard, à hauteur des n° 9, 10, 11 qui souhaiteraient bénéficier d'un éclairage municipal font la suggestion suivante : Poser juste une lampe, sur le poteau déjà installé et équipé en électricité (voir photo). Est-il nécessaire d'attendre des travaux d'élargissements qui sont prévus depuis des années ? Ils proposent juste de positionner une lampe qui suffirait à éclairer le fond de l'impasse, et ajoutent : ne peut-on pas avoir juste cette attention ?  
Il manque juste ici une lampe comme photo ci-contre :



Réponse :

La ville a demandé un devis pour la mise en place d'un éclairage dans le fond de l'impasse. Toutefois, compte tenu du fait que l'alignement de l'impasse n'est pas totalement achevé, les câbles d'alimentation seront en surplomb de propriété privée, ce qui réglementairement est proscrit. La mise en place de l'éclairage ne se résume pas simplement à ajouter une lampe, il faut également un réseau d'alimentation et obtenir les autorisations de mise en place sur des supports tels que ceux d'ENEDIS.

**G02/11/20 - Carrefour Jacques Romanse/Grand Foc :**

- Présence de racines affleurantes très dangereuses au niveau du STOP.

Demande renouvelée par **NVG10/09/ 21**

Dernière réponse du 17 novembre : Des travaux sont programmés en début d'année 2022 ....

Réponse :

Ces travaux sont toujours prévus avant la saison estivale.

**NVG08/09/21 - Rue des jardins de la mer :**

Au niveau du 24 bis un réseau de racines de trois pins situés chez le riverain rend la circulation très dangereuse.

Réponse du 17 novembre : M. Bentajou élu à la vie quotidienne et les services techniques préparent une opération de sensibilisation, a-t-il été fait et sous quelle forme, car le problème existe toujours.

Réponse :

La Procédure est en cours, la première étape est le diagnostic par le service du patrimoine arboré qui a été réalisé, le riverain doit être contacté sous quinzaine pour procédure et traitement des purges et envisager l'abattage.

Les travaux seront réalisés en suivant. (avril ou mai).

**NVG04/09/21 - Avenue François Mas :**

La demande était double. D'une part la taille d'un arbre, ce qui a été fait mais aussi de reboucher l'emplacement des arbres coupés pour permettre la circulation facile de piétons et fauteuils roulants et **non le replantage des arbres.**

Réponse :

Le rebouchage sera effectué.

**G01/01/21 - Demande d'un cheminement piéton / Chemin du Camping :**

De nombreux promeneurs fréquentent ce chemin qui est très dangereux surtout dans les virages où l'on ne voit pas les véhicules arriver. Il faut se serer contre les murs des maisons. La municipalité ne pourrait-elle pas créer un espace piétonnier d'un côté du chemin en le délimitant par une bande blanche continue ou des plots de façon que les piétons circulent en toute sécurité. Les usagers insistent encore pour changer le nom de ce chemin ?

Réponse du 6 aout 2021 : Une étude va être réalisée pour positionner un chemin piéton...

Où en est l'étude et date prévisionnelle de réalisation ?

Réponse :

Pour le chemin du camping une bande de rive en peinture peut être réalisée dans un premier temps, l'ajout ponctuel de balises à l'approche des virages accompagnera le dispositif, dans un même temps nous allons étudier la possibilité de créer un carrefour protégé au niveau du "S" des propositions seront faites et arbitrées en réunion de pôle.

**G06/10/21 - Voie douce rue Jean Jaurès Prolongée en direction de la Criée.**

Peut-on connaître la date de modification de la voie douce à l'intersection de la rue Jean Jaurès ? Il nous est indiqué qu'un dénivelé subsiste au carrefour.

Réponse :

Un projet d'aménagement porté par le département est en cours sur le terrain jouxtant la rue J Jaurès prolongée, des raccordements sur la voie douce sont étudiés. Le calendrier des travaux prévoit un démarrage au dernier trimestre 2022.

**Question non référencée** qui a été évoquée lors de notre dernière réunion, mais que j'ai communiquée verbalement à M. Ruiz lors de notre rencontre le 24 février. Ce particulier semble s'être créé une emprise privée sur la plage du côté des Battues. M. Ruiz m'a dit qu'il allait se documenter.



Réponse :

Un constat d'occupation illicite a été effectué par la DDTM et cette personne a fait l'objet d'une verbalisation par les services de l'Etat.

**SECURITE**

*Luc LAROSE, Direction sécurité, a fait la présentation, sous forme d'un diaporama, de l'action menée par le service du département de la sécurité du dernier trimestre.*

- Domaine « Code de la route » : 8
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 16
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 7
- Domaine « Divers » : 92
- Domaine « Gestion Public Privé » : 23
- Domaine « environnement » : 83

## **B) GRANDS TRAVAUX :**

*Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité*

### **POINT CONCESSIONS DE PLAGES ETAT / COMMUNE**

Par Arrêté Préfectoral en date du 22 juillet 2011, la Ville a été désignée attributaire de la concession des plages naturelles situées sur son territoire pour une durée de 12 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2022.

La concession arrivant à échéance prochainement, la ville a souhaité user de son droit de priorité pour la l'attribution de la concession des plages situées sur son territoire.

Par délibération en date du 15 novembre 2021, le Conseil Municipal a sollicité les services de l'Etat pour l'obtention d'une nouvelle concession de plages dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la concession : 10 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2031
- Période d'occupation de la plage par les sous-traités d'exploitation : 8 mois du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre de chaque année

#### **- Répartition des lots de plage :**

- o Plage d'Ambonne :
  - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m<sup>2</sup>
  - 2 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m<sup>2</sup> (1 200 m<sup>2</sup> + 300 m<sup>2</sup> pour les mois de juillet et août)
  - 1 zone d'activités municipales de 300 m<sup>2</sup> pour les activités sportives
- o Plage de la Roquille et du Môle :
  - 2 lots pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m<sup>2</sup>
  - 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m<sup>2</sup> pour les activités sportives et 1 de 100 m<sup>2</sup> pour la mise en place du Pôle PMR
- o Plage de la Conque :
  - Aucun lot de plage
- o Plage de la Plagette :
  - 1 zone d'activités municipales de 100 m<sup>2</sup> pour la mise en place de la structure d'accueil et d'informations du sentier sous-marin
- o Plage de Richelieu et de Rochelongue :
  - 6 lots pour la location de matériel avec restauration de 1 500 m<sup>2</sup> (1 200 m<sup>2</sup> + 300 m<sup>2</sup> pour les mois de juillet et août)
  - 1 lot pour de la location de matériel de 1 000 m<sup>2</sup>
  - 1 lot pour les jeux d'enfants de 1 000 m<sup>2</sup>
  - 2 zones d'activités municipales : 1 de 300 m<sup>2</sup> pour les activités sportives et 1 de 1 500 m<sup>2</sup> pour la mise en place des structures de « Lire à la Plage » et de la Direction des Sports ainsi que la pratique des activités sportives
- o Plage des Battuts :
  - 1 lot pour de la location de matériel avec restauration de 1 500 m<sup>2</sup> (1 200 m<sup>2</sup> + 300 m<sup>2</sup> pour les mois de juillet et août)
  - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m<sup>2</sup>
- o Plage du Grau d'Agde :
  - 1 lot pour de la location de matériel avec buvette de 1 000 m<sup>2</sup>



- 3 zones d'activités municipales : 1 de 600 m<sup>2</sup> pour les activités sportives, 1 de 500 m<sup>2</sup> pour les activités sportives et 1 de 500 m<sup>2</sup> correspondant à l'aire de jeux sur la plage
- Plage de la Tamarissière :
  - 1 lot pour de la location de matériel de 800 m<sup>2</sup> sans bâti.

Le dossier de demande de concession établi par la commune va être étudié par les services de l'Etat puis sera soumis à enquête publique.

A l'issue de cette procédure, la Ville sera titulaire d'une nouvelle concession de plage Etat/Commune pour une durée de 10 ans.

*Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité*

### **PROJETS PHOTOVOLTAIQUES**

La Ville souhaite jouer un rôle proactif en matière de transition énergétique en contribuant à la production d'électricité à partir d'installations photovoltaïques.

Pour ce faire, il va être lancé des consultations sur différents sites pour permettre la création de centrales photovoltaïques ; l'énergie produite aura vocation d'être réinjectée au réseau ou d'être autoconsommée.

Les sites retenus sont les suivants :

- Centre international de Tennis : mise en place de panneaux sur les deux toitures exposés sud de la nouvelle halle. L'énergie produite a vocation à être réinjectée dans le réseau.
- Parking de l'hôtel de Ville : mise en place d'ombrières sur le parking devant le CCAS. L'énergie produite a vocation à être réinjectée dans le réseau.
- Parking du Golf : mise en place d'ombrières sur une partie du parking, côté route. L'énergie produite a vocation à être réinjectée dans le réseau.
- Parking Echasses Blanches : mise en place d'ombrières sur le parking, côté route.
- Stade Millet : création d'une ombrière photovoltaïque au-dessus de la tribune. L'énergie produite a vocation à être auto-consommée par le centre aquatique.

L'intégralité de ces projets sera portée par des opérateurs privés à l'instar des projets déjà réalisés sur les parkings Catalogne – Gallois et Coquille – Soullières ainsi que sur les bâtiments techniques du CTM. La Ville percevra une redevance pour l'occupation de ces lieux.

*Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité*

### **Travaux d'éclairage public :**

Dans le cadre des travaux d'amélioration de l'éclairage public que réalise chaque année la Ville, il va être procédé sur votre quartier au remplacement des lanternes au niveau de la darse pour le secteur du Grau d'Agde et pour le secteur de la Tamarissière du parking au remplacement de l'ensemble des projecteurs du parking

et au remplacement des ensembles (mât + lanternes) de la place de l'Ingénieur Niquet.

L'intégralité du nouveau matériel installé sera à technologie LED et équipé de systèmes d'abaissement et de détection pour ceux installés à la Tamarissière.

Au total, il sera procédé au remplacement du matériel suivant :

- Darse du Grau : 13 blocs optiques de 70 W par des blocs optiques LED de 28 W
- Parking de la Tamarissière : 18 projecteurs de 250 W par des projecteurs LED de 122 W avec de l'abaissement intégré
- Place de l'Ingénieur Niquet : 5 ensembles de 2 lanternes de 150 W par des ensembles avec 2 lanternes LED une de 79 W pour éclairer la voie et une de 30 W équipée d'un système de détection pour éclairer le cheminement piétonnier.

Le démarrage de ces travaux, d'un montant de 65 000 € HT, est programmé pour la majeure partie mi-avril, le remplacement des ensembles sera réalisé quant à lui après la saison.

*Axel Canton, Directeur Service Foncier de la ville d'Agde,*

#### **ALIGNEMENT & ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA CAUSSE A NOTRE DAME**

I/ Procédure du plan d'alignement

**Juin 2020 – août 2021** : constitution du dossier avec notamment :

- La validation du tracé définitif (plusieurs versions)
- La recherche des titres de propriété (état parcellaire)

**03 septembre 2021** : arrêté municipal prescrivant l'enquête publique

**07 au 13 septembre 2021** : notification individuelle aux propriétaires concernés de la tenue de l'enquête

**19 septembre 2021** : parution de l'avis d'enquête publique dans le Midi Libre et sur Hérault Tribune

**18 octobre au 02 novembre 2021** : enquête publique

**12 novembre 2021** : rapport du commissaire enquêteur avec avis favorable

**14 décembre 2021** : délibération n°10 du Conseil municipal validant le plan d'alignement

**04 janvier 2022** : arrêté municipal mettant à jour le PLU pour qu'il intègre le plan d'alignement dans ses annexes.

II/ Acquisitions à l'amiable

En même temps que la notification de la tenue de l'enquête, la Commune a proposé aux différents propriétaires :

- L'acquisition à l'amiable de l'emprise concernée à 6 €/m<sup>2</sup>
- La prise en charge des travaux pour déplacer les éventuels éléments présents dans l'emprise (clôture, végétaux, portails, portillons, compteurs ...)

A ce jour, la commune a reçu les accords lui permettant de faire l'acquisition de **15 parcelles**.

Ces acquisitions vont faire l'objet d'une délibération au conseil municipal du 15 février 2022.

Par ailleurs, les propriétaires qui n'ont pas fait connaître leur position sont relancés.

### III/ Acquisitions par expropriation

Les propriétaires qui ont manifesté leur refus et ceux qui n'ont pas répondu, malgré les relances, feront l'objet d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

*Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux*

#### **REQUALIFICATION DE LA PROMENADE**

Le projet de réaménagement prévoit une requalification complète du quartier par une restructuration basée sur le principe d'un espace partagé par tous, avec un profil en travers à adapter au nivellement afin d'effacer l'aspect routier actuel.

Cet aménagement prévoit :

- la création d'un parking souterrain de 130 places,
- le retrait des 126 places existantes en surface,
- le traitement des différences existantes de niveaux par un emmarchement afin de faciliter la perméabilité piétonne entre la promenade et les rues J.J. Rousseau & Richelieu.
- une restructuration de l'espace en révélant les axes historiques de la promenade, dégageant de larges zones de déambulation et d'animations commerciales, ombrées et structurées par un double alignement de platanes reconstitués.
- une harmonisation qualitative des revêtements et une simplification de la lecture des différentes séquences.
- étendre le projet au nord sur la place de la Belle Agathoise afin d'étirer le projet qualitatif d'espace public vers la percée visuelle sur l'Hérault.
- la création d'un giratoire déporté à la jonction entre l'avenue du 8 mai 1945, la rue Richelieu & la place de la belle Agathoise.

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit un démarrage de la phase 1 en octobre 2022 pour une fin estimée à juin 2023.

En octobre 2023, la phase 2 démarrera par la création du parking souterrain et envisage une fin d'aménagement à juin 2025.

Et enfin, une dernière phase sur le raccordement aux berges de l'Hérault sera réalisée sur le dernier trimestre 2025.

*Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux*

#### **PONT DES MARECHAUX – ENTREE DE VILLE : Route de Bessan et Avenue de Vias**

PERIMETRE DU PROJET



L'entrée de ville dont la requalification est envisagée est le carrefour constituant le raccordement du Pont des 4 Maréchaux sur la rive droite de l'Hérault en plein centre-ville d'Agde.

#### SITUATION ACTUELLE - PROBLEMATIQUE

Cet espace que l'on peut donc qualifier de véritable nœud routier constitue une rupture dans l'espace public et ne laisse aucune place aux piétons et aux cyclistes dont il interrompt le parcours.

Les piétons ou les cyclistes se concentrent alors essentiellement sur le trafic routier – très dense en période estivale - et le parcours à effectuer pour traverser ou poursuivre sa route, ce qui est particulièrement dommage, le paysage urbain mis à distance par le fleuve étant remarquable.

#### ENJEU ET ORIENTATION

Le principal enjeu de la requalification du carrefour des Maréchaux est de déjouer l'effet exclusivement routier des aménagements actuels en les faisant évoluer de manière à ce qu'ils n'apparaissent plus comme une césure mais deviennent un véritable trait d'union entre l'entrée de ville en rive droite de l'Hérault et ses espaces périphériques remarquables (cœur de ville historique, Canalet, Château Laurens, quartier de la gare).

Le parti d'aménagement devra permettre de repenser le carrefour et le pont des quatre Maréchaux et leurs abords en veillant à :

- désencombrer l'espace et rationaliser la place de la voiture ;
- permettre et organiser les cheminements pour les modes doux par la valorisation de parcours de qualité, lisibles et sécurisés ;
- maintenir une homogénéité d'ensemble et créer une ambiance qui met en valeur l'architecture, et le paysage urbain (gabarit, mobilier, matériaux...) ;
- valoriser les éléments ponctuels de patrimoine (édifices remarquables, équipements, quais de l'Hérault et du canalet...) : rendre identifiable les parcours pour y accéder ;
- marquer les portes de la ville ;
- structurer l'espace en prenant en compte les vues sur la ville et marquer les perspectives menant vers le centre et le faubourg de la gare ;
- valoriser les quais de l'Hérault et les affirmer comme des grands espaces de respiration urbaine,

#### AMENAGEMENT PROPOSE

Le carrefour est réaménagé pour donner une ambiance urbaine à l'entrée de ville. Cet espace n'est plus un rond-point routier mais un espace de giration qui permet d'absorber tous les flux piétons, cyclistes, VL et poids lourds. Les piétons et cyclistes accèdent facilement au quai Commandant Réveille, au parc de la Belle Isle par la passerelle ou encore au chemin du canalet. Le profil du Pont des Quatre Maréchaux est repensé pour accueillir une large voie dédiée aux modes doux sur le côté Sud, afin de faire la connexion avec le quai du Chapitre et la place Jean Jaurès réaménagés, et la Promenade qui va également être complètement requalifiée. La partie large du quai Commandant Réveille est aménagée en longs gradins, pour permettre aux

promeneurs de contempler la Cathédrale ou aux spectateurs de profiter des spectacles sur le fleuve.

#### DESCRIPTIF DES TRAVAUX ET PLANNING

**Phase 1 :** dans un premier temps, nous allons procéder à l'enfouissement des réseaux secs sur la route de Vias. Ensuite, les îlots existants (carrefour actuel et croisement route de Vias / rue de la Digue) seront démolis afin de créer une structure pour voirie lourde. Pour l'été 2022, le pont des Maréchaux, le carrefour et la route de Vias fonctionneront dans leurs configurations définitives mais avec un dispositif modifiable (peinture et mobilier de signalisation) permettant d'ajuster le dimensionnement des voies en fonction des flux saisonniers. Après la saison estivale, les travaux reprendront et l'exploitation du retour d'informations sur le trafic saisonnier permettant d'ajuster le dimensionnement des voies. Le pont des Maréchaux sera aménagé avec une large voie douce entre la place de la Belle Agathoise et le carrefour des Maréchaux. Le matériel d'éclairage public sera remplacé par des équipements plus efficaces.

**Phase 2 :** en 2023, c'est au tour de la route de Vias d'être aménagée entre le rond-point de l'Ordre National du Mérite et le quai Commandant Réveille. Une voie douce et un trottoir permettra de desservir efficacement ce quartier par les modes actifs.

**Phase 3 :** enfin, en 2024 et 2025, les aménagements paysagers et architecturaux comprenant le traitement de surface du carrefour et de la berge seront réalisés, ainsi que des gradins qui seront construits autour des platanes existants face à la cathédrale Saint-Etienne.

*Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité*

#### **PROTECTION DE LA PLAGES DU GRAU D'AGDE**

Dans le cadre de la protection de la plage du Grau d'Agde, la communauté d'agglomération, compétente en matière de GEMAPI, souhaite inscrire ce projet dans une démarche innovante de protection du patrimoine culturel et environnemental.

L'analyse technique et financière des différentes solutions de protection a orienté la CAHM vers une solution innovante d'atténuateur de houle qui est constitué de différents modules rappelant les racines des palétuviers.

Cette solution innovante développée par la société SEABOOST, dénommée « PEGASE » (Protection contre l'Erosion de la plage du Grau d'Agde et Sauvegarde des Ecosystèmes), a été lauréate de l'appel à projet Littoral 21 de la Région Occitanie.

Ce projet, présent sur aucune autre plage, doit, aujourd'hui, passer à la phase expérimentale et être installé dans le milieu naturel.

Cette phase expérimentale, mise en place de 40 à 50 pieux, sera conduite au mois d'avril 2022, l'intégralité de cette opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la société SEABOOST pour un montant de 500 000 € HT.

A l'issue de cette phase expérimentale, la CAHM procèdera à la poursuite de la mise en place de 120 à 150 pieux ainsi qu'à la réalisation d'un dragage de l'embouchure de l'Hérault (volume de 15 000 m<sup>3</sup>).

La mise en œuvre de ce dispositif de protection de la plage immergé ne générera pas d'impact visuel depuis la plage.

**Présents :**

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, A CANTON, L LAROSE, J LOPEZ (SICTOM).

**Représentants du comité de quartier :**

**Présents :**

CAVAILLES J-P, DUPONT S, ESTEVE J, GALLOT P, HAIMART A, LABATUT E, MAHUL JP, MEZERGUES M, MORINIÈRES F, MOTARD J, PACULL J, RALUY R, SOULLIART F, VANRAET F.

**Absents excusés :**

LEFRANC JL, PRUNET J-C, SUAU R.

**Absents non excusés :**

BENECH A, GOUNON JM, LABATUT A.